

Auxerre, le 30 mars 2010

l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré nommés à titre provisoire

Division
du personnel
(DIPER 1/1)

Affaire suivie par
M^{me} Danièle Tournaille
Téléphone
03.86.72.20.21
Fax
03 86 51 21 30
Mél.

Objet : Mouvement des personnels enseignants 1^{er} degré – Rentrée 2010

Références :

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

J'ai l'honneur de vous rappeler que vous êtes nommé(e) à titre provisoire sur le poste que vous occupez actuellement et que vous devez impérativement participer au mouvement des personnels enseignants du premier degré avant le **23 avril 2010**, délai de rigueur.

Un exemplaire du Bulletin départemental « Spécial Mouvement » est d'ores et déjà mis en ligne sur le site de l'Inspection Académique (<http://ia89.ac-dijon.fr>). La liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants paraîtra sur ce même site dans les jours à venir.

Il vous appartient de les consulter.

Pour l'Inspecteur d'Académie
et par autorisation
Le Chef de Division

Chantal VEYRAT